

Indiening/dépôt - 55038519C - La fin des trains IC en gare de Statte - Georges Gilkinet

Van/de: Samuel Cogolati (Ecolo-Groen)

Aan/à: Georges Gilkinet

Antwoord door/réponse par: Georges Gilkinet

Titel/titre: La fin des trains IC en gare de Statte

Content / Contenu:

Monsieur le Vice-Premier ministre,

Comme vous le savez, l'approbation par le gouvernement de la suppression par la SNCB des trains IC en gare de Statte dès janvier 2025 suscite une vive incompréhension chez les navetteurs et les autorités communales affectées.

Suite aux nombreuses interpellations que vous avez reçues, quels éléments complémentaires avez-vous reçues de la SNCB concernant la portée de cette modification (notamment sur la différence au niveau du temps de parcours vers Liège, Namur et Bruxelles) et quels aménagements avez-vous déjà exigé afin de garantir l'accessibilité au train pour les navetteurs à Statte? Pourriez-vous me préciser le temps moyen que prendrait un voyage jusque Bruxelles depuis Statte en cas de suppression des trains IC, et ce par rapport à la durée actuelle avec le passage à Statte du train IC?

La SNCB a-t-elle bien rencontré les communes concernées? Si oui, quels sont les résultats de cette rencontre? Et comment seront-ils pris en compte dans la suite du dossier?

Quelle option privilégiez-vous à présent afin de garantir aux 535 navetteurs journaliers de la gare de Statte une desserte ferroviaire de qualité, sans les obliger à devoir reprendre la voiture dans les bouchons jusqu'à la gare de Huy?

Les trains IC pourraient-ils être maintenus à Statte aux heures de pointe?

Monsieur Cogolati,

Dès le mois de juin, j'ai adressé un courrier à la SNCB pour m'enquérir de la situation que vous évoquez, et afin de demander à la SNCB des éléments complémentaires sur la portée de cette modification, notamment en ce qui concerne la différence induite au niveau du temps de parcours vers Liège, Namur et Bruxelles, sur le temps de correspondance vers Bruxelles mais aussi sur la destination finale des voyageurs montant en gare de Statte ou la gare d'origine de ceux s'y arrêtant.

Je continuerai à veiller à ce que le dialogue entre la SNCB et les Communes concernées puisse se maintenir, notamment sur les questions de parking, d'accessibilité, d'amélioration des correspondances et de fréquence du service, tenu compte de l'adoption par le CA de la SNCB de ce nouveau Plan de Transport et de sa validation récente par le conseil des Ministres et étant qu'entendu que, pour ce qui concerne la gare de Statte, les changements envisagés n'entreraient en vigueur qu'en décembre 2025.

Voici ce que la SNCB me communique :

Sur la ligne 125 entre Namur et Liège, la SNCB assure aujourd'hui une offre de 3 trains par heure et par sens répartis en deux trains IC et un train omnibus. Pour des raisons historiques, un des deux IC s'arrête à Statte et l'autre non. Cette situation n'est pas évidente pour les voyageurs et peut porter à confusion notamment lors de situation perturbée ou lorsqu'un des deux IC est inopinément supprimé. Elle a également un impact sur le temps de parcours entre Liège et Namur ou au-delà pour ce qui concerne les trains IC s'arrêtant à la fois à Huy et à Statte.

Dans le souci d'un meilleur service pour l'ensemble des clients sur cette ligne, il a été prévu dans le Plan de transport 24-26, à partir de décembre 2025, d'améliorer la fréquence des trains suburbains, la vitesse commerciale des trains IC et la lisibilité de l'offre ferroviaire entre Namur et Liège. De cette manière, et à partir de cette date, l'offre S passera d'un train par heure à deux trains par heure, assurant ainsi des liaisons à la demi-heure entre Statte et Namur d'une part et entre Statte et Liège d'autre part, améliorant le service ferroviaire de la très grande majorité des utilisateurs de cette gare.

Aujourd'hui, la SNCB constate en effet que 75% de ses clients de Statte se rendent soit à Liège soit à Namur. A partir de décembre 2025, l'offre omnibus en semaine sera ainsi doublée entre Namur et Liège. Les clients bénéficieront donc une relation directe avec Liège et Namur deux fois par heure en semaine et une fois par heure le week-end. Les voyageurs vers Bruxelles conserveront, quant à eux, la possibilité d'emprunter le train en gare de Huy ou à effectuer une correspondance à Namur ou à Liège.

On parle bien ici de la situation projetée en décembre 2025 et d'une amélioration structurelle du service ferroviaire structurelle en gare de Statte.

Le maintien en sus d'un arrêt IC, le matin et le soir, qui reste techniquement possible, devra faire l'objet d'une décision utile de la SNCB, en concertation étroite avec le gestionnaire d'infrastructure, dans le cadre de la demande de sillons à introduire dans le courant de l'année 2025.

Je peux encore vous assurer que mon objectif est d'offrir aux utilisateurs de la gare de Statte et de toute la région hutoise une desserte ferroviaire de la plus grande qualité possible. Grâce aux nouveaux contrats signés entre l'Etat fédéral et la SNCB et Infrabel, et aux moyens de financement dégagés, ce sera le cas, grâce à une amélioration de l'infrastructure, du confort des trains mais aussi de l'offre.

Georges GILKINET

Vice-Premier Ministre, Ministre de la Mobilité